



CONSEIL MUNICIPAL
Ce 11 novembre 2020

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de Duparquet tenue à la salle du conseil de la ville de Duparquet, ce mardi 11 novembre 2020 à 15h30.

Présents :	M. Jacques Ricard	Maire suppléant Et Conseiller no.5
	M. Denis Blais	Conseiller no.1
	M. Sylvain Audet	Conseiller no.2
	Mme Claudette Macameau	Conseillère no.3
	Mme Marlène Doroftei	Conseillère no.4
	Mme Solange Gamache	Conseillère no.6

Monsieur le maire suppléant Jacques Ricard préside la séance tandis que madame Chantal Poirier agit comme secrétaire. Le quorum est satisfait.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant satisfait, monsieur le maire suppléant déclare l'ouverture de la séance à 15h30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Rés.309-2020

Sur proposition du conseiller M. Denis Blais, secondé par la conseillère Mme Solange Gamache, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.



VILLE DE DUPARQUET

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
Mardi 11 novembre 2020 à 15h30**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. PRISE DE POSITION

3.1 Idée de projet Groupe Dion

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

3. PRISE DE POSITION

3.1 IDÉE DE PROJET GROUPE DION

PRÉAMBULE :

Jeudi le 29 octobre, l'arpenteur-géomètre M. Jean-Yves De Blois communique avec la ville. C'est à ce moment que la ville apprend que M. De Blois travaille sur un projet préliminaire de nouveau cadastre afin de diviser le terrain de La Pourvoirie des Iles en deux terrains.

La ville lui apprend que le terrain ne peut se diviser sans l'approbation du conseil de ville.

Ce même après-midi, nous avons reçu l'appel téléphonique de M. Jean Dion, nouveau propriétaire de la Pourvoirie des Iles et lui avons expliqué les démarches nécessaires à la division de son terrain. On précise toutefois à M. Dion qu'il y aura des pertes pour les citoyens de Duparquet telles que :

- la perte des droits commerciaux;
- la perte des motels et d'un service de restauration annuelle;
- la perte d'actifs pour la ville et ses citoyens,
- régression au niveau des services offerts aux citoyens et touristes.

M. Jean Dion a été sensible à nos inquiétudes et quelques jours plus tard, il nous revient avec un tout autre projet qui cette fois contribuerait à relancer l'économie de la ville et consoliderait les acquis. Il a donc demandé à la ville d'organiser une rencontre avec les administrateurs de La Chambre de Commerce pour la présentation de son projet d'achat en partie ou en totalité du Camping Bon Vent.

Le lendemain de cette rencontre, les administrateurs de La Chambre de Commerce avisent la ville par voie téléphonique qu'ils refusent à l'unanimité la proposition du propriétaire de la Pourvoirie des Iles.

Rés.310-2020

Puisque les conseillers de la ville n'ont pu être présent à cette rencontre et parce que le développement de la ville fait partie de leurs mandats;

Puisque les conseillers sont favorables à tout projet qui profitera à l'ensemble de la communauté et à son développement;

Puisque que les conseillers sont favorables à la prise en charge du Camping Bon Vent par un promoteur qui offre un projet rassembleur;

En conséquence, il est proposé par Mme Solange Gamache, appuyé par la conseillère Mme Claudette Macameau et unanimement résolu de mandater le maire suppléant, M. Jacques Ricard, d'organiser une rencontre d'échange avec les administrateurs de La Chambre de Commerce afin de connaître leurs points de vue et leurs motivations qui ont mené au refus du projet.

Rés.311-2020

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets ayant été abordés, sur proposition de la conseillère Mme Marlène Doroftei, secondée par le conseiller M. Denis Blais, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 17h00.